



Arnaque panneaux solaires

Par **Roline**, le **24/02/2013** à **18:09**

Quels recours avoir contre un vendeur de panneaux solaires, le projet devait être autofinancé, les panneaux ne sont pas raccordés nous devons payer une somme très importante car le compteur et l'éolienne (qui ne fonctionne pas) ne sont pas installés à l'emplacement prévu ? Peut-on bloquer les prélèvements du prêt ?

Par **kataga**, le **25/02/2013** à **12:24**

vous pouvez vous renseigner dans votre commune ou votre département s'il existe un centre de médiation ou de conciliation.
Sinon, il faut demander une conciliation au greffe du tribunal d'Instance.